

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-187 du 15 Mai 1989

Portant approbation du Budget
Prévisionnel Exercice 1989 du
CARDER-ATLANTIQUE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et des Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU Le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU Le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- VU Le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des statuts du Centre d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en séance du 26 Avril 1989,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1989 du Centre d'Action Régional pour le Développement Rural de l'Atlantique tel qu'il est annexé au présent décret.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Mai 1989

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
 Rural et de l'Action Coopéra-
 tive



Kodja GANDONOU

Le Ministre de la Justice, Chargé de
 l'Inspection des Entreprises Publiques
 et Semi-Publiques



Saliou ABOUDOU

Ampliatiions : pR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 1 SGCEN 4 MDRAC 4 MJIEPSP-MT-
 MSP 12 AUTRES MINISTERES 11 CEAP 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE
 ET SES SECTIONS 3 DB-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT - GCONB - CB 4.-